

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 27

3 janvier 2014

SOMMAIRE

Air-Co Lux	1289	Merym S.A	1276
AKT Investments S.à r.l	1292	Milano Style S.à r.l	1286
Alya Finance S.à r.l	1292	MSREF ICR Luxembourg S.à r.l	1286
Aquarius Shipping A.G	1292	OCM Luxembourg EPF III Griffin Holdings	
Artemis Connections S.A	1289	S.à r.l	1277
Authentic S.àr.l	1289	Old Tower S.A	1283
Avena S.A	1289	OnX Holdings	1282
Avrim S.à r.l	1290	Optiklux S.A	1286
AZ Well Homes	1291	Optiklux S.A	1288
Balux Capital S.C.A. SICAV-SIF	1293	Orion IV European 6 S.à r.l	1257
Banbonne Investments S.A	1290	Osaka Sàrl	1287
BA S.à r.l	1294	Pafico S.A	1287
Bashneft Investments S.A	1290	Palais du Tapis d'Orient S.à r.l	1288
Bayles S.A	1293	Partners Group Solis S.à r.l	1256
BEB S.A	1252	Pasta Point Differdange Sàrl	1287
B.G.T. SA	1290	Pearson Luxembourg N°. 2	1288
Brassica Midco S.A	1291	PEF Turkey MENA II Commercial S.à r.l.	
BRE/Hamburg Reichshof Hotel S. à r.l	1289	•••••	1287
Bumble Bee GP S.à r.l	1291	Pelxy Management S.à r.l	1253
Bunhill Enterprises S.à r.l	1290	P.M.O. S.à r.l	1287
Burrill Russia Management Co Sàrl	1293	PPG Luxembourg Holdings S.àr.l	1256
Capmark El Luxembourg S.à r.l	1292	Premuda International S.A.H	1288
Capmark El Luxembourg S.à r.l	1291	QM Holdings 1 S.à r.l	1265
Europe Capital Partners V Lux GP S.à r.l.		Rom10 S.A	1252
	1265	Schaus & Partners S.à r.l	1294
Evasion	1277	Sopisa S.à r.l.	1278
Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l	1278	SU European Properties S.à.r.l	1281
HGSC 1 S.à r.l	1283	"T2LC"	1278
JNC-Invest S.A	1281	Wuppertal S.à r.l	1250
Lam Schaus & Partners S.C	1294		



Wuppertal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.662.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 165.411.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of November.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

M&G European Property Holding Company S.àr.l., a Luxembourg company, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 92.191, hereby represented by Mr. Robert Burke, Company Secretary, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 4 th November 2013, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, acting in its capacity as sole partner (the "Sole Partner") of "Wuppertal S.àr.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.411, incorporated by deed acted by the undersigned notary on 25 th of November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°224 on 21 st January 2012 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 th June 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1808 of 26 th July 2013.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following agenda:

Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-) represented by six hundred and twenty-five shares (625) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each up to four million six hundred and sixty-two thousand five hundred euro (EUR 4,662,500.-), represented by forty-six thousand six hundred and twenty-five (46,625) shares, through the issue of forty-six thousand (46,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each against a payment in cash;
 - 2. Amendment of Article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the Sole Partner decides what follows:

First resolution:

The Sole Partner resolves to increase the corporate capital from its current amount of sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-) represented by six hundred and twenty-five shares (625) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each up to four million six hundred and sixty-two thousand five hundred euro (EUR 4,662,500.-), represented by forty-six thousand six hundred and twenty-five (46,625) shares, through the issue of forty-six thousand (46,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each against a payment in cash.

The forty-six thousand (46,000) new shares are subscribed by M&G European Property Holding Company S.àr.l., prequalified, here represented by Mr Robert Burke, at a total price of four million six hundred thousand euro (EUR 4,600,000.-).

The forty-six thousand (46,000) new shares have been fully paid up in cash by M&G European Property Holding Company S.àr.l., prequalified, so that the total amount of four million six hundred thousand euro (EUR 4,600,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the Sole Partner resolves to amend Article 6 of the articles of association of the Company which will read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at four million, six hundred and sixty-two thousand five hundred euro (EUR 4,662,500.-) represented by forty-six thousand, six hundred and twenty-five (46,625) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of the partners of the Company."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand six hundred Euro. (EUR 3.600.-)

There being no further business, the meeting is closed.



Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Es folgt die Deutsche Übersetzung des Vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am vierten Tag des Monats November.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Edouard Delosch, mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen

M&G European Property Holding Company S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 92.191,

hier vertreten durch Herrn Robert Burke, Gesellschaftssekretär, geschäftsansässig in Luxemburg, durch eine Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 4. November 2013, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, und der vorliegenden Urkunde beigefügt wird, um diese später bei der Registrierungsbehörde mit einzureichen.

Solche erschienene Partei, vertreten wie oben erklärt handelt in ihrer Kapazität als einziger Partner (der "Einzige Partner") der "Wuppertal S.à r.l.", Gesellschaft mit beschränkter Haftung (hiernach die "Gesellschaft"), mit Gesellschaftssitz in 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, eingetragen im Gesellschafts-und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 165.411, gegründet gemäß Urkunde vom 25. November 2011 vom unterzeichneten Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter N° 224 am 21. Januar 2012. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 4. Juni 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter N°1808 vom 26. Juli 2013.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, folgende Tagesordnung festzuhalten:

Tagesordnung

- 1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um es von seinem augenblicklichen Betrag von zweiundsechzigtausendfünfhundert Euro (EUR 62.500-), bestehend aus sechshundertfünfundzwanzig (625) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100.-), auf vier Millionen sechshundertzweiundsechzigtausend fünfhundert Euro (EUR 4.662.500.-) zu bringen, bestehend aus sechsundvierzigtausend sechshundertfünfundzwanzig (46.625) Gesellschaftsanteilen, durch die Schaffung und Ausgabe von sechsundvierzigtausend (46.000) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100.-), durch Einzahlung in bar und
- 2. Entsprechende Abänderung von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung um dem vorangegangenen Beschluss Rechnung zu tragen.

Gemäß der Tagesordnung hat die erschienene Alleingesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Der Einzige Partner beschließt das Stammkapital der Gesellschaft zu erhöhen um es von seinem augenblicklichen Betrag von zweiundsechzigtausendfünfhundert Euro (EUR 62.500-), bestehend aus sechshundertfünfundzwanzig (625) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100.-) auf vier Millionen sechhundertzweiundsechzigtausend fünfhundert Euro (EUR 4.662.500.-) zu bringen, bestehend aus sechsundvierzigtausend sechshundertfünfundzwanzig (46.625) Gesellschaftsanteilen, durch die Schaffung und Ausgabe von sechsundvierzigtausend (46.000) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100.-), durch Einzahlung in bar.

Hierauf erklärt M&G European Property Holding Company S.à r.l. hier vertreten durch Herrn Robert Burke, alle sechsundvierzigtausend (46.000) neuen Gesellschaftanteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100.-) zu zeichnen zu einem Gesamtpreis in Höhe von vier Millionen sechshunderttausend Euro (EUR 4.600.000-).

Alle sechsundvierzigtausend (46.000) neue Gesellschaftanteile wurden durch eine vollständige Bareinlage in Höhe von vier Millionen sechshunderttausend Euro (EUR 4.600.000-) eingezahlt durch M&G European Property Holding Company S.à r.l. vorgenannt, so dass der Betrag von vier Millionen sechshunderttausend Euro (EUR 4.600.000-) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichnenden Notar vor.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorherigen Beschlusses beschliesst der Einzige Partner Artikel 6 der Satzung wie folgt abzuändern:



" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt vier Millionen sechshundert-zweiundsechzigtausendfünfhundert Euro (EUR 4.662.500.-) aufgeteilt in sechsundvierzigtausendsechshundertfünfundzwanzig (46.625) Anteile zu je einhundert Euro (EUR 100,-).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen."

Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf ungefähr dreitausendsechshundert Euro (EUR 3.600,-) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Und nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: R. BURKE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 07 novembre 2013. Relation: DIE/2013/13626. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 22. November 2013.

Référence de publication: 2013163178/129.

(130199818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Rom10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 128.820.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 DEC. 2013.

Pour: Rom10 S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Aurélie Katola / Cindy Szabo

rarene rateia remaj ezabe

Référence de publication: 2013172605/15.

(130210797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

BEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3390 Peppange, 33, rue de Crauthem.

R.C.S. Luxembourg B 97.675.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 4 décembre 2013

Le conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

Résolution 1:

Monsieur Ekim BATABA, demeurant à L-3390 PEPPANGE, 33, rue de Crauthem est nommé administrateur-délégué de la société.

Résolution 2:

Le mandat de ['administrateur-délégué prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra dans l'année 2019.



Peppange, le 4 décembre 2013. Pour extrait conforme La société Signatures

Référence de publication: 2013172946/18.

(130211953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Pelxy Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 182.169.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of November.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company "Pelxy Management S.à r.l.", société à responsabilité limitée, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands on October 23 rd , 1996 under the name "PELXY Management LIMITED", registered under number 203419, and transferred to the Grand Duchy of Luxembourg on September 10 th , 2013, having its registered office at 42 rue de la Vallée, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-pending (hereinafter the "Company").

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the sole shareholder represented and the number of his shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

- II.- As it appears from the attendance list, all the 100,000 shares representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder declares having had full prior knowledge.
 - III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:
 - 1. Waiver of the convening notice.
- 2. Decision to be taken regarding the correction of the financial year of the Company specified in the deed of transfer of the registered office of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) held on September 10 th , 2013 before Maître Henri HELLINCKX, as, by mistake, was included in the referred public deed a change of the financial year, when the intention of the Sole Shareholder was only to change the registered office but to maintain the financial year as it was before, thus, it shall begin on the first (1 st) of January and end on the thirty-first of December (31 st) of the same year. Such correction shall have retroactive effects to the date of signature of the aforementioned public deed as this change has never been adopted.
- 3. According to point 2 of the agenda, the content of Article 15 of the Articles of Incorporation of the Company shall state that the financial year of the Company shall begin on the first (1 st) of January and end on the thirty-first of December (31 st) of the same year.
- 4. According to point 2 of the agenda, the content of Article 17 of the Articles of Incorporation of the Company shall state as follows: "Article 17. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as indicated in the convening notice on the last Friday of June at 4 p.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day."
- 5. Acknowledgment that the interim balance sheet dated June 30 th , 2013, was not a correct neither a definitive version, being attached herein the definitive one. The interim balance prepared for the deed of transfer mentioned at point 2 above, was mistaken in respect of the balance sheet account "retain earnings" which did not include the losses generated by Company's portfolio and impairments of financial assets in accordance to the international accounting principles. Therefore, the amount shown does not correspond to the reality and is therefore not compatible with international accounting standards.
 - 6. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the sole shareholder of the Company represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.



The sole shareholder present or represented further resolves that all the documentation produced to the meeting has been put at his disposal within a sufficient period of time in order to allow him to carefully examine each document.

Second and third resolutions

The sole shareholder of the Company has realized that there was a mistake in the deed of transfer of the registered office from the British Virgin Islands to Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) held on September 10 th , 2013 before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and in the Article 15 and Article 17 of the Articles of Incorporation.

Indeed the financial year in the British Virgin Islands ran from January 1 st to December 31 st of the same year and not from July 1 st to June 30 th . Therefore the meeting decides to correct the financial year of the Company as provided in the aforementioned deed so that it will start on the 1 st of January and ends on the last day of December of the same year with retroactive effect on September 10 th , 2013.

Further to this decision, the Article 15 of the Articles of Incorporation of the Company will now be read as follow:

« Art. 15. The financial year starts on January 1 st and shall end on December 31 st of the same year".

Fourth resolution

Further to the decision taken at the second and third resolutions, the meeting decides to amend Article 17 of the Articles of Incorporation which will now be read as follow:

" Art. 17. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as indicated in the convening notice on the last Friday of June at 4 p.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day."

Fifth resolution

The interim balance sheet dated June 30 th , 2013 which was submitted to the Extraordinary General Meeting of September 10 th , 2013, and attached to the public deed of transfer of registered office, was not a correct neither a definitive, being attached herein the definitive one. The interim balance prepared for the deed of transfer mentioned, was mistaken in respect of the balance sheet account "retain earnings" which did not include the losses generated by Company's portfolio and impairments of financial assets in accordance to the international accounting principles. Therefore, the amount shown does not correspond to the reality and is therefore not compatible with international accounting standards.

Therefore, a new interim balance sheet as at June 30 $^{\rm th}$, 2013 which is in accordance to the international accounting standards is attached to the present deed and shall replace the balance sheet annexed to the deed held on September 10 $^{\rm th}$, 2013 before MaTtre Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) with retroactive effect on September 10 $^{\rm th}$, 2013. This new interim balance sheet as at June 30 $^{\rm th}$, 2013 will be the opening accounting balance sheet of the Company in Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société "Pelxy Management S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée sous le droit des lles Vierges britanniques le 23 octobre 1996 sous la dénomination "PELXY Management LIMITED", enregistrée sous le numéro 203419 et transférée au Grand-Duché de Luxembourg le 10 septembre 2013, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B- en cours d'immatriculation (ci-après la "Société").



L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et l'Assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et demandé au notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique représenté et le nombre des parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Ladite liste, ainsi que la procuration, seront annexées au présent document devant être déposé pour enregistrement.

- II.- Il apparaît de ladite liste de présence que l'intégralité des 100.000 parts sociales représentant la totalité du capital social sont représentées lors de la présente Assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour dont l'actionnaire unique déclare avoir eu préalablement connaissance.
 - III.- L'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation.
- 2. Décision à prendre quant à la correction de l'exercice social de la Société tel qu'il est repris dans l'acte de transfert du siège social de la Société des lles Vierges britanniques vers le Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), tenu en date du 10 septembre 2013 par-devant, Maître Henri HELLINCKX. Par erreur, le changement de l'exercice social a été inclus dans l'acte notarié susmentionné, alors que l'intention de l'actionnaire unique était uniquement de transférer le siège social et de garder l'exercice social tel qu'il était avant, ainsi, l'exercice social débute le premier (1 er) janvier et prend fin le trente et un (31) décembre de la même année. La correction aura effet rétroactif à la date de signature de l'acte notarié susmentionné de façon à que ce changement n'ait jamais été adopté.
- 3. Conformément au point 2 de l'ordre du jour, le contenu de l'article 15 des Statuts de la Société stipulera que l'exercice social de la Société commence le premier janvier (1) et finit le trente et un (31) décembre de la même année.
- 4. Conformément au point 2 de l'ordre du jour, le contenu de l'article 17 des Statuts de la Société sera désormais rédigé comme suit:
- " Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunira au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."
- 5. Prise de connaissance que le bilan intérimaire daté au 30 juin 2013 n'était ni correct ni une version définitive. Le bilan intérimaire définitif est annexé au présent acte. Le bilan intérimaire définitif au 30 juin 2013 est annexé au présent acte. Le bilan intérimaire préparé en vue de l'acte de transfert susmentionné au point 2 de l'ordre du jour était erroné au niveau de la rubrique "report à nouveau", qui n'incluait pas les pertes générées par le portefeuille de la Société et les dépréciations d'actifs financiers conformément aux principes comptables internationaux. Par conséquent, le montant indiqué ne correspond pas à la réalité et n'est dès lors pas compatible avec les normes comptables internationales.
 - 6. Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'Assemblée, celle-ci a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté lors de l'Assemblée, celle-ci renonce à la convocation, l'actionnaire unique de la Société représenté à l'Assemblée se considérant dûment convoqué et déclarant avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour lui ayant été communiqué à l'avance.

L'actionnaire unique représenté décide également que toute la documentation produite en vue de l'Assemblée a été mise à sa disposition avec suffisamment d'anticipation pour qu'il puisse examiner attentivement chaque document.

Deuxième et troisième résolutions

L'actionnaire unique de la Société a réalisé qu'une erreur a été commise dans l'acte de transfert du siège social des lles Vierges britanniques vers le Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) passé le 10 septembre 2013 par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) ainsi qu'aux articles 15 et 17 des Statuts.

En effet, l'exercice social aux lles Vierges britanniques courait du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de la même année et non du 1 ^{er} juillet au 30 juin. Par conséquent, l'Assemblée décide de corriger l'exercice social de la Société tel que stipulé dans l'acte susmentionné, afin qu'il débute le 1 ^{er} janvier et prenne fin le dernier jour de décembre de la même année, avec effet rétroactif au 10 septembre 2013.

Suite à cette décision, l'article 15 des Statuts de la Société sera désormais rédigé comme suit:

« Art. 15. L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de la même année."".

Quatrième résolution

Suite à la décision prise dans la deuxième et la troisième résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:



" Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunira au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Cinquième résolution

Le bilan intérimaire au 30 juin 2013 soumis à l'Assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2013 et annexé à l'acte notarié de transfert de siège social, n'était ni correct ni définitif. Le bilan intérimaire définitif au 30 juin 2013 est annexé au présent acte. Le bilan intérimaire préparé en vue de l'acte de transfert susmentionné était erroné au niveau de la rubrique "report à nouveau", qui n'incluait pas les pertes générées par le portefeuille de la Société et les dépréciations d'actifs financiers conformément aux principes comptables internationaux. Par conséquent, le montant indiqué ne correspond pas à la réalité et n'est dès lors pas compatible avec les normes comptables internationales.

Par conséquent, un nouveau bilan intérimaire au 30 juin 2013, conforme aux normes comptables internationales, est annexé au présent acte et remplacera le bilan annexé à l'acte passé le 10 septembre 2013 par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet rétroactif au 10 septembre 2013. Ce nouveau bilan intérimaire au 30 juin 2013 constituera le bilan d'ouverture de la Société à Luxembourg.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille Euros (2.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant susmentionné, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53982. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169857/185.

(130207190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

PPG Luxembourg Holdings S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 97.150.

Les comptes annuels consolidés de PPG Industries, Inc., maison-mère de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013172571/12.

(130210428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Partners Group Solis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 179.082.

Extrait du contrat de cession de parts sociales

En vertu de l'acte de transfert de parts sociales, daté du 19 novembre 2013, PARTNERS GROUP RENEWABLE ENERGY INFRASTRUCTURE 2013, L.P. INC., a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la société de la manière suivante:



- 212.500 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 0,01 à PARTNERS GROUP DIRECT INFRASTRUCTURE 2011, L.P., une limited partnership, ayant son siège social à Tudor House, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1BT, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 7936;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013172526/19.

(130209896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Orion IV European 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 182.370.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the second day of December.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 173.948,

here represented by Mrs Juliette Feitler, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on November 29, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a société responsabilité limitée (S.à r.l) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association.

The Company will exist under the name of "Orion IV European 6 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested third parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is in Luxembourg and/or abroad, the holding of participations in other companies and/or enterprises and the direct and/or indirect financing of the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;
 - exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;
- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;



- deposit cash with banks or with any other depositaries and invest it in any other matter;
- in order to raise the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, make loans in any form whatsoever, accept any deposit on behalf of companies or enterprises in which it holds a participation or which are part of its group, issue any debt instruments in any form whatsoever.

It may also acquire, hold, develop and/or sell, directly or indirectly (either through branches or subsidiaries located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as the case may be), real estate/assets of whatever nature located either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

It may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.

It may in any manner hold interests in any business, enterprises or companies whose object is identical, analogous or similar to or connected with its own or which are likely to further the development of its enterprises.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meeting of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these articles of association of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst other shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance to article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the law for any amendment of these articles of association.

Chapter III. - Board of Managers

Art. 8. Management. The Company is managed by a board of at least three managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for an unlimited period.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need to be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.



No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate in writing another member of the board to represent them and to vote in their name.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Art. 10. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any two persons to whom signatory authority has been delegated by the managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - Shareholders resolutions

- **Art. 12. Powers of the Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.
- **Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions.** General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.
- **Art. 14. Procedure, Vote.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of Shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. - Financial year, Distribution of costs

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.



Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of association, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, any remainder to the holders of the Shares according to the rules of priority and proportions, if any, set out in article 16 for the appropriation of profits.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
 - 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, for the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
- a) Mr Nicolas Brimeyer, born on 2 February 1941 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with private address at 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- b) Mr Christopher Jenner, born on 11 November 1944 in Edinburgh, Scotland, with private address at 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg;
- c) Mr Olivier de Nervaux, born on 5 January 1946 in Paris, France, with private address at 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France;
- d) Mr Anthony Halligan, born on 17 March 1962 in Christchurch, New-Zealand, with private address at 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GB-SW20 0QB London, United Kingdom; and
- e) Mr Ronald W. de Koning, born on 29 December 1961 in Nijmegen, The Netherlands, with private address at 2, Zuideinde, NL-2445 AV Aarlanderveen, The Netherlands.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois de décembre.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.948,

dûment représentée par Madame Juliette Feitler, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 novembre 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

Chapitre 1 er . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination «Orion IV European 6 S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations dans d'autres sociétés et entreprises et le financement direct et indirect des sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

Elle peut notamment:

- acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient;
 - exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers;
- accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;
 - déposer ses liquidités en banque ou auprès de tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière;
- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également acquérir, détenir, développer et/ou céder, directement ou indirectement (soit par le biais de succursales soit par le biais de filiales situées, selon le cas, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), tout bien immobilier/actifs de quelque nature que ce soit situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.



Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées la loi pour toute modification des statuts.

Chapitre III. - Conseil de Gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour une période illimitée.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant empêché peut par écrit donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par le président de la réunion et le secrétaire (le cas échéant). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de fa Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément



réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent être signés par deux gérants, ou par deux personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

- Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.
- Art. 13. Assemblée générale annuelle/Adoption de résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.
- Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;



(ii) en second lieu, un quelconque solde à tous les propriétaires de Parts Sociales suivant les règles de priorité et les proportions, le cas échéant, prévues à l'article 16 pour la répartition des profits.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
- 2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cent euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:
- a) Monsieur Nicolas Brimeyer, né le 2 février 1941 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec résidence privée au 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- b) Monsieur Christopher Jenner, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg, Ecosse, avec résidence privée au 57a, rue John Griin, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg;
- c) Monsieur Olivier de Nervaux, né le 5 janvier 1946 à Paris, France, avec résidence privée au 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France;
- d) Monsieur Anthony Halligan, né le 17 mars 1962 à Christchurch, Nouvelle Zélande, avec résidence privée au 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GB SW20 0QB Londres, Royaume-Uni; et
- e) Monsieur Ronald W. de Koning né le 29 décembre 1961 à Nijmegen, Pays- Bas, avec résidence privée au 2, Zuideinde, NL-2445 AV Aarlanderveen, Pays-Bas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 décembre 2013. REM/2013/2129. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172497/419.

(130210708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.



QM Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 116.468.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Décembre 2013.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013172583/13.

(130210267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Europe Capital Partners V Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 182.194.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Park Street Capital Partners V S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Shareholder"),

here represented by Mr.Vincent Goy, manager, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established by the single founding shareholder a company (the "Company") in the form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the corporate name of "Europe Capital Partners V Lux GP S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.



Art. 3. Object. The object of the Company is principally the holding of unlimited partnership interests in Europe Capital Partners V S.C.A., SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) and to act as general partner and manager thereof.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The single shareholder may freely transfer its shares.

The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. Save as otherwise provided by the Laws, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of shareholders.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Managers, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by one manager who need not be a shareholder (the "Manager") or by a board of Managers, composed of not less than two members, who need not be shareholders (the "Board of Managers").

The Manager or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be elected by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the term of their office. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Board of Managers. The Board of Managers (if any) will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.



Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Managers meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board of Managers meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any member of the Board of Managers may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another member of the Board of Managers as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Managers present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

- Art. 11. Powers of the Management. The Manager or as the case may be, the Board of Managers, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or as the case may be, the Board of Managers.
- Art. 12. Management Fees and Expenses. The Manager or as the case may be, the members of the Board of Managers, will not receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company.

Notwithstanding the preceding paragraph, the Manager or, as the case may be, the members of the Board of Managers, shall be reimbursed for all their expenses whatsoever incurred by the Manager in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

- **Art. 13. Managers' Liability.** Neither the Manager nor any member of the Board of Managers, as the case may be, commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. The Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.
- **Art. 14. Delegation of Powers Representation of the Company.** The Manager or as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of the Manager or by the single signature of one member of the Board of Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Manager or as the case may be, the Board of Managers, within the limits of such special power.

Art. 15. Conflicts of interest - Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers, the Manager, officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Managers or the Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, the Manager shall make known such personal interest to the Shareholder, or, as the case may be, such member of the Board of Managers shall make known such personal interest to the Board of Managers and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Managers or of the Manager therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the members of the Board of Managers, the Manager, officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been members of the Board of Managers, the Manager, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor



and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 16. Records of Manager Resolutions. The resolutions of the Manager (if any) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 17. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be members.

The statutory auditor(s) will be elected by the single shareholder or, as the case may be, by the shareholders general meeting, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. - General Meeting of shareholders

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10 th, 1915, are not applicable to that situation.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the fifteenth (15) day of June at 2.30 p.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers to the shareholders in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws, by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Attendance - Representation at a Meeting of Shareholders. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers at least five (5) days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy in favour of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting



of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may require. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 22. Proceedings at a Meeting of Shareholders. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers or by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote at a Meeting of Shareholders. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of shareholders present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions are validly adopted only by a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

Art. 24. Minutes of shareholder(s)' resolutions. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single shareholder, of the minutes of the general meeting of shareholders as well as the written shareholders resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

Chapter V. - Financial year, distribution of earnings

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the thirty-first day of December in the same year.

Art. 26. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.



Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the single shareholder, or, as the case may be, by the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the appearing parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	subscribed	number	amount paid-in
	capital	of shares	
Park Street Capital Partners V S.à r.l.	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500
Total:	FUR 12 500 -	12 500	FUR 12 500 -

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Sole shareholder resolutions

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 68-70, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at two the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

Vincent Goy, born on 16 June 1955 in Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 68-70, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Renato Mazzolini, born on 20 December 1950 in Milan, Italy, residing professionally at 68-70, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux novembre.



Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Park Street Capital Partners V S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg («l'Associé»),

représenté par Monsieur Vincent Goy, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 ^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») par l'associé unique, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte actuellement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, notamment suite le transfert des part sociales ou l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination «Europe Capital Partners V Lux GP S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet principal la détention de participations en tant qu'associé commandité dans la société «Europe Capital Partners V S.C.A., SICAR», une société en commandite par actions et agir en tant qu'associé commandité et gérant.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.



Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux. Sauf disposition contraire prévue par les lois, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social, donnée à l'assemblée générale des associés.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblé générale des associés, adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»), ou par le conseil de gérance qui comporte pas moins que deux membres qui n'ont pas besoin d'être associés (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants, ou le cas échéant, les membres du Conseil de Gérance, seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant l'assemblé générale des associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblé générale des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Le Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même un membre du Conseil de Gérance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si un de ses membres le demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Toutes les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre. Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance, en désignant par un écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité des membres du Conseil de Gérance en fonction est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.



Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'associé unique, ou le cas échéant l'assemblée générale des associés, relèvent de la compétence des Gérants, ou le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Les Frais de Gestion et Charges. Le Gérant ou, le cas échéant, les membres du Conseil de Gérance, ne recevront pas de frais de gestion au titre de l'exercice de leur gestion de la Société.

Nonobstant le paragraphe précédent, le Gérant ou, le cas échéant, les membres du Conseil de Gérance, sera remboursé pour toutes leurs dépenses que ce soit engagés par le Gérant en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet de la Société.

- Art. 13. Responsabilité des Gérants. Ni les Gérants ni le membres du Conseil de Gérance, le cas échéant, n'engagent leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.
- Art. 14. Délégation de Pouvoirs Représentation de la Société. Le Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, peut déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant ou par la signature individuelle d'un membre du Conseil de Gérance.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Conflits d'Intérêt - Indemnités. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil de Gérance, un Gérant, un collaborateur ou un employé de la Société y a un intérêt personnel, ou est associé, administrateur, gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite cidessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Nonobstant ce qui précède, si un membre du Conseil de Gérance ou le Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce Gérant devra en aviser l'Associé ou, le cas échéant, ce membre du Conseil de Gérance devra en aviser le Conseil de Gérance et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle opération et cette opération ainsi que l'intérêt du membre du Conseil de Gérance ou du Gérant seront présentés à la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemnisera tout membres du Conseil de Gérance, Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de membre du Conseil de Gérance, Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est définitivement engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 16. Résolutions des Gérants. Les résolutions du Gérant doivent être consignées par écrit. Les copies ou les extraits des résolutions qui peuvent être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations y resteront annexées. Les copies ou les extraits des résolutions qui peuvent être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Président et le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

- **Art. 17. Commissaires.** Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.
- Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront nommés par l'associé unique, et le cas échéant, l'assemblée générale des associés qui détermineront leur nombre pour une période n'excédant pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant l'assemblé générale des associés.



Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Pouvoirs des Assemblées Générales des Associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 Août 1915 ne sont pas applicables à cette situation.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui pourrait être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion, le (15) quinzième jour de juin à 14.30 heures.

Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit concernant le texte des résolutions à adopter. Les résolutions écrites seront envoyées par le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, sur convocation des Gérants, ou le cas échéant du Conseil de Gérance, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, subsidiairement, du commissaire (s'il en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social émis. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation à l'Assemblée Générale des Associés. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peut déterminer la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour la réunion. Toute personne morale qui est un associé peut signer un formulaire de procuration en faveur d'un agent dûment autorisé, ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, sous réserve de la production d'une telle preuve de pouvoirs que le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peut exiger. Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies afin de participer à une assemblée générale des actionnaires.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis, les usufruitiers et nus-propriétaires des parts sociales, les créditeurs et débiteurs des parts sociales gages sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Art. 22. Procédure à l'Assemblée Générale des Associés. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance ou l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote à l'Assemblée Générale des Associés. Une liste de présence indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'eux ou par leur mandataire avant l'ouverture de la procédure de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote a lieu par un vote à main levée ou par appel nominal, à moins que l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés, présents ou représentés, représentant au moins la moitié du capital social.



Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des associés doivent être signés par le président de la réunion, le secrétaire de la réunion et le scrutateur de la réunion et peuvent être signés par les tout les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par l'associé unique, les procès-verbaux des assemblées générales des associés ainsi que les résolution écrites de l'associé unique à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou une des Gérants.

Chapitre V. Exercice social, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le trente et unième jour de décembre de la même année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés, le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif, le compte de résultat ainsi que le compte de pertes et profits conformément aux Lois et aux pratiques comptables de Luxembourg.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés, qui doivent examiner et, si jugé opportun, adopter ces comptes annuels.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à la prochaine année sociale ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une décision prise par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et des règles de majorité fixées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification de ces Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre les associé de manière à atteindre sur une base agrégée le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parties comparantes ont souscrit le nombre de pars sociales et ont libéré en espèces les montants mentionnés ci-après:



Associé	capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Park Street Capital Partners V S.à r.l.	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500
Total:	FUR 12.500	12.500	FUR 12.500

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 26 et l'article 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à deux le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

Vincent Goy, né le 15 juin 1955 à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Renato Mazzolini, né le 20 décembre 1950 à Milan, Italie, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V. GOY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54478. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

L e Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170177/633.

(130207689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Merym S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.125.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2013.

Ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration du 6 mars 2012 de coopter Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Luxembourg), domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L - 2736 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Maurice GENOYER, administrateur et administrateur-délégué démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2014



Pour la société MERYM S.A.

Référence de publication: 2013172454/15.

(130210283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

OCM Luxembourg EPF III Griffin Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013. Référence de publication: 2013172503/10.

(130210330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Evasion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 60. R.C.S. Luxembourg B 170.592.

L'an deux mille treize, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jérôme VINCENT, indépendant, né à Liège (Belgique) le 27 décembre 1977, demeurant à B-4050 Chaudfontaine, 64, rue Fond des Bois,

agissant tant en son nom personnel ainsi qu'en sa qualité de mandataire de

- 2.- Monsieur Fabien VALLETTE, agent commercial, né à Fosse (Belgique) le 13 mars 1963, demeurant à B-4150 Nandrin, 22, Tige des Saules, et
- 3.- Monsieur Pascal VANDORSELAER, indépendant, né à Liège (B) le 11 décembre 1971, demeurant à B-4400 lvoz-Ramet, 13, rue Champs des Bures,

ici représentées en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Evasion", avec siège social à L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 170.592, a été constituée suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck en date du 25 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2194 du 4 septembre 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.
- Que le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.
- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-9956 Hachiville, Maison 60, et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts comme suit:

" Art. 2. (Premier alinéa). Le siège social est établi dans la Commune de Wincrange."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jérôme VINCENT, Jean SECKLER.



Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2013. Relation GRE/2013/4629. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170212/44.

(130207578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

"T2LC", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.011.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169985/9.

(130206386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Sopisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 107.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169948/9.

(130206558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 131.035.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of the month of November.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

- 1) The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "GELF Investments (Lux) S.à r.l.", with registered office in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 117053; and
- 2) The limited partnership ("GmbH & Co KG") incorporated and existing under the laws of the Federal Republic of Germany "Tulip Maple Verwaltungs GmbH & Co KG", with registered office in D-40468 Düsseldorf, Peter-Müller-Strasse 10, registered with the District court Düsseldorf under number HRA 20180.

Both are here represented by Mr. Alvin SICRE, employee, residing professionally L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, (the "Proxy-holder"), by virtue of two proxies given under private seal, such proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l.", with registered office in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 131035, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a by a deed of the notary Karine REUTER, then residing in Redange-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of its then prevented colleague notary Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on July 19, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2176 of October 3, 2007,

and the articles of association (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Jean-Joseph WAGNER, on October 12, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2995 of December 11, 2012;

- The appearing parties are the sole actual members of the Company (the "Members") and they have taken unanimously, through their Proxy-holder, the following resolutions:



First resolution

The Members decide to transform the current one hundred and eighty thousand two hundred fifty-five (180,255) existing shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each into one million eight hundred and two thousand five hundred and fifty (1,802,550) shares with a nominal value of ten Euro Cent (0.10 EUR) each.

The one million eight hundred and two thousand five hundred and fifty (1,802,550) shares are allotted to the Members proportionally to their current participation in the share capital.

The reallocation is the following:

- 1) "GELF Investments (Lux) S.à r.l.": one million six hundred ninety-four thousand and fifty (1,694,050) shares, representing 93.98% of the Company's share capital; and
- 2) "Tulip Maple Verwaltungs GmbH & Co KG": one hundred and eight thousand five hundred (108,500) shares, representing 6.02% of the Company's share capital.

Second resolution

The Members decide to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the conversion of the shares and the subsequent decrease of the nominal value.

Consequently, the first paragraph of article 5 of the Articles is replaced by the following text:

English version:

"The Company's share capital is set at one hundred eighty thousand two hundred fifty-five Euros (180,255.- EUR), represented by one million eight hundred and two thousand five hundred and fifty (1,802,550) shares with a nominal value of ten Euro Cent (0.10 EUR) each."

French version:

"Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt mille deux cent cinquante-cinq euros (180.255,- EUR), représenté par un million huit cent deux mille cinq cent cinquante (1.802.550) parts sociales avec une valeur nominale de dix Euro Cent (0,10 EUR) chacune."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the Proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahr zweitausenddreizehn, am fünfzehnten Tag des Monats November.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1) Die nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung "GELF Investments (Lux) S.à r.l.", mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 117053; und
- 2) Die nach den Gesetzen der Bundesrepublik Deutschland gegründete und bestehende GmbH & Co KG "Tulip Maple Verwaltungs GmbH & Co KG", mit Sitz in D-40468 Düsseldorf, Peter-Müller-Strasse 10, eingetragen beim Amtsgericht Düsseldorf unter der Nummer HRA 20180.

Beide sind hier vertreten durch Herrn Alvin SICRE, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches, (der "Bevollmächtigte"), auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienenen Parteien, vertreten wie hiervor erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Die nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l.", mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches, eingetragen



in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 131035, (die "Gesellschaft"), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notarin Karine REUTER, mit dem damaligen Amtssitz in Redange/Attert (Großherzogtum Luxemburg), handelnd in Vertretung ihres damaligen verhinderten Kollegen Notar Jean-Joseph WAG-NER, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), am 19. Juli 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2176 vom 3. Oktober 2011,

und die Statuten (die "Statuten") wurden mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Jean-Joseph WAGNER, am 12. Oktober 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2995 vom 11. Dezember 2012;

- Die erschienenen Parteien sind die derzeitigen alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft (die "Gesellschafter") und sie haben einstimmig, durch ihren Bevollmächtigten, folgende Beschlüsse genommen:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die bestehenden hundertachtzigtausendzweihundertfünfundfünfzig (180.255) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR) in eine Million achthunderttausendzweifünfhundertfünfzig (1.802.550) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro-Cent (0,10 EUR) umzuwandeln.

Die eine Million achthunderttausendzweifünfhundertfünfzig (1.802.550) Gesellschaftsanteile werden den Gesellschaftern proportional zu ihrer derzeitigen Beteiligung am Gesellschaftskapital zugeteilt.

Die Neuzuteilung ist die folgende:

- 1) "GELF Investments (Lux) S.à r.l.": eine Million sechshundertvierundneunzigtausendundfünfzig (1.694.050) Anteile, darstellend 93,98% des Gesellschaftskapitals; und
- 2) "Tulip Maple Verwaltungs GmbH & Co KG": hundertachttausendfünfhundert (108.500) Anteile, darstellend 6,02% des Gesellschaftskapitals.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern, um der oben erfolgten Umwandlung der Anteile und der darauffolgenden Herabsetzung des Nennwertes Rechnung zu tragen.

Folglich wird der erste Absatz von Artikel 5 der Statuten durch folgenden Text ersetzt:

Englische Fassung:

"The Company's share capital is set at one hundred eighty thousand two hundred fifty-five Euros (180,255.- EUR), represented by one million eight hundred and two thousand five hundred and fifty (1,802,550) shares with a nominal value of ten Euro Cent (0.10 EUR) each."

Französische Fassung:

"Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt mille deux cent cinquante-cinq euros (180.255,- EUR), représenté par un million huit cent deux mille cinq cent cinquante (1.802.550) parts sociales avec une valeur nominale de dix Euro Cent (0,10 EUR) chacune."

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, die die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der oben genannten erschienen Parteien, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasste wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. SICRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2013. LAC/2013/52838. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170236/135.

(130207545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.



SU European Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.300.200,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.958.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169953/9.

(130206725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

JNC-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 70.304.

L'an deux mille treize, le deux décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «JNC-Invest S.A.», ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg sous section B numéro 70304, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 21 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 645 du 25 août 1999 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, précité en date du 13 février 2002, publié au Mémorial C numéro 882 du 11 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick LABOUREUR, employé privé, demeurant 70, route d'Athus, L-4710 Pétange.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts.
- 2. Modification de l'article 3 des statuts.

IV. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires présents ou représentés, se considérant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, décident de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société en ajoutant un paragraphe entre le premier et l'actuel deuxième alinéa.

Afin de mettre les statuts en concordance avec cette résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour but le développement et la promotion de produits diététiques et de compléments alimentaires (Code-Nace 73.100).

En outre, la Société peut effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de marques, brevets, dessins et modèles, ou tout autre bien incorporel et, l'administration, la gestion, le développement et le contrôle de ces brevets, marques, dessins et modèles, ou autres biens incorporels au sens de la Loi du 22 mai 2009 sur la Propriété Intellectuelle.



La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

[...]»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de reformuler l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes d'euros (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente euros point neuf huit six six neuf (EUR 30,98669) chacune/sans désignation de valeur nominale.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, P. LABOUREUR, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54747. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013170286/88.

(130207559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

OnX Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.840.

En date du 2 décembre 2013, le gérant suivant a changé de nom comme suit:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. a changé de nom pour devenir Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérant avec pouvoir de signature A:

- Robb Warwick



Gérants avec pouvoir de signature B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Hille-Paul Schut

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Stijn Curfs Mandataire

Référence de publication: 2013172491/20.

(130210104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Old Tower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 134.256.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 DEC. 2013.

Pou: OLD TOWER S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013172509/15.

(130210593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

HGSC 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.821.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Halsey Group S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having a share capital of EUR 375.000,-, having its registered office at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number 79 579.

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy given on 21 November 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of HGSC 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12.500,-, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B116 821, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated 30 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 3 August 2006 number 1487 (the "Company").The articles of incorporation have not been modified since.

All the five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty-five euro (EUR 25,-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,-) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

- 1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
- 2. Appointment of HALSEY S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 - 3. Determination of the powers of the Liquidator, and of the liquidation procedure of the Company;



- 4. Discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
- 5. Miscellaneous.

The sole shareholder has taken the following resolutions

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint HALSEY S.à r.l, a société à responsabilité limitée, having a share capital of EUR 12.500,-, with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number 50.984, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The sole shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The sole shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the

Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The sole shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The sole shareholder finally resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, (ii) to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and (iii) to grant them discharge (quitus) for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le vingt-deux novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Halsey Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 375.000,-, ayant son siège social au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 79 579.

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 novembre 2013.



La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique Associé Unique») de HGSC 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,- ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B116 821, constituée par un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1487, le 3 août 2006 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis

Toutes les cinq cent (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
- 2. Nomination de HALSEY S.à r.l. en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 - 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
 - 4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
 - 5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer HALSEY S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,-, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 50.984 en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'associé unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'associé unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'associé unique décide également de conférer pouvoir et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

L'associé unique décide finalement de donner instruction au Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide (i) de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour, (ii) de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants de la Société pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et (iii) de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelle nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 décembre 2013. LAC/2013/54446. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170262/147.

(130207284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Optiklux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 28, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 64.061.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 novembre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:
- * Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.
 - Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013172519/15.

(130210060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Milano Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4048 Esch-sur-Alzette, 11, rue Helen Buchholtz. R.C.S. Luxembourg B 160.958.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2013, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. la société accepte la démission du gérant unique,

Madame Lorène THONI, née le 21 août 1971 à Metz (France),

demeurant professionnellement à L-4048 Esch-sur-Alzette,

11, rue Helen Buchholtz

Et lecture faite, le gérant unique a signé.

Madame Lorène THONI.

Référence de publication: 2013172462/15.

(130209599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

MSREF ICR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.631.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 novembre 2013

L'associé unique de MSREF ICR Luxembourg S.à r.l. (fa "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Miroslav Stoev en tant que gérant de catégorie B avec effet au 29 novembre 2013; et
- de nommer le gérant de catégorie B suivant avec effet au 29 novembre 2013 et pour une durée indéterminée:



* Marcus Wolsfeld, né le 28 Novembre 1975 à Trèves, Allemagne, demeurant professionnellement au 64 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 09 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171673/15.

(130209512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

PEF Turkey MENA II Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.432.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172548/9.

(130210418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

P.M.O. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4671 Differdange, 37, avenue du Parc des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 103.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signatures Gérant

Référence de publication: 2013172524/12.

(130210829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Osaka Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 59, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 136.873.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013172522/10.

(130209980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Pasta Point Differdange Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172547/9.

(130210609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Pafico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.037.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



PAFICO S.A.

PERUCCHI-BORSA Simonetta / DE STEFANI Mario

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013172540/12.

(130210836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Premuda International S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 36.030.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 9 décembre 2013 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide de transférer avec effet immédiat, le siège social de la société du 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172573/11.

(130210557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Palais du Tapis d'Orient S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.879.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013172525/10.

(130210662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Optiklux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 28, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 64.061.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris acte du changement d'adresse de Monsieur Franck RUBAN, Administrateur/Administrateur-délégué, demeurant désormais au 7, rue Charles ARENDT à L-1134 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013172520/12.

(130210060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Pearson Luxembourg N°. 2., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.125.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 100.148.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Pour Pearson Luxemboug N°2, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013172527/12.

(130210136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.



BRE/Hamburg Reichshof Hotel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 119.897.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 04 novembre 2013 que BRE/Hamburg Reichshof Hotel Holding S. à r.l., associé unique de la Société a transféré toutes ses cinq cent (500) parts sociales détenues dans la Société comme indiqué ci-dessous:

- quatre cent cinquante (450) parts sociales à NKS II Holding B.V., une société immatriculée à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays-Bas sous le numéro KvK 58853782, ayant son siège social au 4c, Barentszplein, 1013NJ Amsterdam, Pays-Bas; et
- cinquante (50) parts sociales à Galaren Invest B.V., une société immatriculée au Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays-Bas sous le numéro 33225758, ayant son siège social au 75, Haaksbergweg, 1101BR Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172955/20.

(130211856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Artemis Connections S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 130.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172905/10.

(130211229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Authentic S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.207.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172910/10.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

(130211430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Avena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 50.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Signature.

Référence de publication: 2013172911/10.

(130211885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Air-Co Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 10, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.003.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172881/9.

(130211840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Bashneft Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 180.623.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date 11 décembre 2013

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de associé unique du 11. 12.2013 de la société Bashneft Investments S.A. il à été décidé:

Révocation de EZD S.à r.l., comme commissaire aux comptes avec effet du 20.09.2013;

Nomination de Madame Kristine Vanaga-Mihailova, née le 08 août 1979 à Riga, Lettonie, adresse professionnelle 6, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, comme commissaire aux comptes avec effet du 20.09.2013 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2014;

Luxembourg, le 12.12.2013.

Référence de publication: 2013172920/15.

(130211717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

B.G.T. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 51, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 157.611.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013172915/10.

(130211125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Avrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 131.665.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172912/10.

(130211154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Bunhill Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 162.500.

La soussignée United International Management S.A., R.C.S. Luxembourg B 142.022 a dénoncé le siège social de la société à responsabilité limitée Bunhill Enterprises S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 162.500, établi en ses locaux au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Cette dénonciation prend effet au 11 décembre 2013.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013172933/12.

(130211946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Banbonne Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.965.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour BANBONNE INVESTMENTS S.A. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013172942/11.

(130211168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Capmark El Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Decembre 2013. Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013172963/11.

(130211133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Brassica Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.717.

Extrait des résolutions prises en date du 10 décembre 2013

L'actionnaire unique de la Société a décidé:

- de renouveler le mandat de Monsieur Graham Hislop, administrateur A et le mandat de Madame Chantal Mathu, Madame Fantine Jeannon et de Monsieur Christoph N. Kossmann, administrateurs B de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 mars 2016,
- de renouveler le mandat de Ernst&Young S.A., réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg en tant avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172929/16.

(130211802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Bumble Bee GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.039.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement du nom du gérant B ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. et ce avec effet au 2 décembre 2013:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Stijn CURFS Mandataire

Référence de publication: 2013172932/15.

(130211889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

AZ Well Homes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9167 Mertzig, 1, rue de Vichten.

R.C.S. Luxembourg B 171.792.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18/11/2013. G.T. Experts Comptables Sàrl Luxembourg

Référence de publication: 2013172913/12.

(130211603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Capmark El Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Decembre 2013.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013172964/11.

(130211134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Aquarius Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 100.891.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AQUARIUS SHIPPING A.G.

ARTOUCHE Isidore / GES MARITIME S.A.

Administrateur / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013172897/12.

(130211116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Alya Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.689.

Rectificatif du dépôt enregistré et déposé au RCS le 03/12/2013 à Luxembourg sous la référence L130205265 du bilan au 31 décembre 2012

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013172890/12.

(130211174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

AKT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 198.690,98.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 138.485.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013172883/12.

(130211369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.



Burrill Russia Management Co Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.064.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société, prises en date du 3 décembre 2013, d'accepter la démission de Monsieur Victor A. Hebert; ainsi que la démission de Monsieur Steven Burrill de leurs mandats de gérants de la Société avec effet au 1 ^{er} Novembre 2013.

Il en résulte également de nommer Monsieur Sergey Axenovich, né le 17 août 1969 à Novosibirsk en Russie, de nationalité Américaine et demeurant professionnellement au 537, Steamboat Road, Suite 300 Greenwich, CT 06830 Etats-Unis d'Amérique, ainsi que Monsieur David Scott Wetherell, né le 21 août 1954 au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, de nationalité Américaine et demeurant professionnellement au 537, Steamboat Road, Suite 300 Greenwich, CT 06830 Etats-Unis d'Amérique, au mandats de gérants de la Société, avec effet au 1er Novembre 2013, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société prévue en 2014.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172934/18.

(130211648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Balux Capital S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.339.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 21 novembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société Balux Capital S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, avec siège social à 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Laurence JACQUES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 13 décembre 2013.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Laurence JACQUES

Le liquidateur

Référence de publication: 2013172940/21.

(130211422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Bayles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.884.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 DEC. 2013.

Pour: BAYLES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013172943/15.

(130211060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.



BA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.230.980,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem. R.C.S. Luxembourg B 137.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172936/9.

(130211920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Schaus & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Lam Schaus & Partners S.C.).

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 181.933.

L'an deux mille treize, le huit novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

Monsieur Benoît SCHAUS, Conseiller Economique, né à B-Limerlé le 26 août 1958, demeurant à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich,

Madame Catherine MISSON, psychologue, née à Vielsalm (Belgique), le 19 février 1959 demeurant à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich,

ici représentés par Madame Ana FERNANDES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société civile «LAM SCHAUS & PARTNERS S.C.», avec siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, (R.C.S. Luxembourg section E numéro 4.514) a été constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch en date du 27 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1979 du 27 août 2011,
- Que le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (EUR 40.000.-), représenté par QUATRE CENTS (400) parts d'intérêts de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.
- Que les comparants sont devenus les associés actuels de ladite société, représentant l'intégralité du capital sociale, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes en assemblée générale extraordinaire:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une «société civile» en «société à responsabilité limitée», qui sera dorénavant dénommée «SCHAUS & PARTNERS S.à r.l.».

Par cette transformation de la «société civile» en «société à responsabilité limitée», aucune nouvelle société n'est créée, et les quatre cents (400) parts d'intérêts sont transformées en quatre cents (400) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, détenues comme suit:

socia 1 Monsieur Benoît SCHAUS, Conseiller Economique, né à B-Limerlé le 26 août 1958, demeurant à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich	Associé	Nombre
1 Monsieur Benoît SCHAUS, Conseiller Economique, né à B-Limerlé le 26 août 1958, demeurant à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich		de parts
demeurant à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich		sociales
2 Madame Catherine MISSON, psychologue, née à Vielsalm (Belgique), le 19 février 1959 demeurant à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich	1 Monsieur Benoît SCHAUS, Conseiller Economique, né à B-Limerlé le 26 août 1958,	
demeurant à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich	demeurant à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich	396
	2 Madame Catherine MISSON, psychologue, née à Vielsalm (Belgique), le 19 février 1959	
Total	demeurant à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich	4
	Total	400

La société à responsabilité limitée est la continuation de la société civile telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de:

- modifier l'objet social, tel que repris dans l'article 3 des statuts ci-après,



- procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés à responsabilité limitée et de les arrêter comme suit:

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de «SCHAUS & PARTNERS S.à r.l.».
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exercice à titre indépendant de toutes activités relevant directement ou indirectement du conseil en organisation sous toutes ses formes et plus particulièrement en matière d'organisation, de gestion, de formation, d'information et de stratégie en ressources humaines aux administrations, aux associations, aux entreprises ou sociétés de droit public ou privé.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par quatre cents (400) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.



Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par Les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de gérant unique de la société:

Monsieur Benoît SCHAUS, Conseiller Economique, né à B-Limerlé le 26 août 1958 demeurant à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich,

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 1.200,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ana FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2013. Relation GRE/2013/4513. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165571/139.

(130202679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck